

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LE QUAI D'ORSAY **AU SERVICE DES ENTREPRISES**



Dès ma prise de fonction, j'ai décidé de faire de la diplomatie économique une priorité du ministère des Affaires étrangères.

Elle constitue désormais une instruction permanente du Quai d'Orsay, à travers quatre grandes missions et toujours au bénéfice de l'emploi en France : soutenir nos entreprises sur les marchés extérieurs ; négocier des cadres de régulation européenne et internationale favorables à nos intérêts économiques ; promouvoir la « destination France » pour développer les investissements étrangers ; et mettre notre réseau scientifique de coopération en R&D au service de l'innovation des entreprises.

J'ai souhaité que le ministère des Affaires étrangères développe ce « réflexe économique » et s'organise en conséquence. Outre une mobilisation renforcée de notre réseau diplomatique, la nouvelle direction dédiée aux entreprises est maintenant pleinement opérationnelle. Cette direction, comme l'ensemble du Quai d'Orsay, est à votre service.

Laurent Fabius

Ministre des Affaires étrangères

A handwritten signature in black ink that reads "Laurent Fabius". The signature is written in a cursive style and is underlined with a single horizontal stroke.

Le ministère des Affaires étrangères, en coopération étroite avec les autres ministères concernés, renforce son action pour soutenir les entreprises françaises au plan international et favoriser le développement des investissements étrangers en France.

Le « réflexe économique » est désormais systématique

En coopération avec l'ensemble des administrations et opérateurs concernés, le ministère des Affaires étrangères, et en particulier le réseau diplomatique, place les enjeux économiques au premier rang de son action :

- en renforçant, au-delà du soutien aux grands contrats, les actions diplomatiques en direction des autres filières (agroalimentaire, santé, économie verte...), des PME et des ETI. Cette action s'inscrit dans la mise en œuvre du plan gouvernemental de soutien à l'exportation visant à assurer un meilleur couplage de l'offre française avec la demande des marchés porteurs ;
- en améliorant et en renforçant le dialogue avec les entreprises, notamment dans le cadre des négociations européennes et multilatérales ayant un impact sur leurs intérêts ;
- en participant aux actions de recherche et de promotion des investissements étrangers en France, créateurs d'emplois, et aux projets des entreprises françaises.

De nouveaux dispositifs sont créés pour appuyer la diplomatie économique

Au sein du ministère des Affaires étrangères est mise en place une Direction des entreprises et de l'économie internationale (DEEI) qui rassemble les services compétents du ministère sur les questions d'économie internationale, de soutien aux entreprises et d'attraction des investissements étrangers (voir organigramme p. 7).

À la tête de « l'équipe de France de l'export », chaque ambassadeur a créé dans son poste, avec le concours des services économiques, un « conseil économique ». Celui-ci a vocation à constituer le cadre de dialogue régulier et approfondi entre les entreprises françaises et l'ensemble des services de l'État.

Des « représentants spéciaux », personnalités à l'expertise reconnue, ont été nommés pour accompagner la relation économique avec certains pays ou régions clés (Algérie, Balkans, Brésil, Chine, Émirats arabes unis, Inde, Japon, Mexique, Russie), appuyer les efforts de l'État en soutien aux entreprises, dans les secteurs où ils peuvent apporter la plus forte valeur ajoutée et assurer la mobilisation complète des acteurs publics et privés en faveur des intérêts français.

En France, des « ambassadeurs pour les régions » sont mis à disposition des présidents de région qui le souhaitent pour favoriser le rapprochement entre les régions, leurs entreprises - en particulier les PME et les ETI - et le réseau diplomatique. Il s'agit de mieux soutenir leurs initiatives et de promouvoir leurs atouts, dont les pôles de compétitivité, à l'étranger. Dix régions bénéficient de ce dispositif. Ces initiatives sont complémentaires des dispositifs existants.

Les outils diplomatiques et les politiques d'influence sont mobilisés au service des entreprises et de l'attractivité du territoire français

Le ministère des Affaires étrangères coordonne et mobilise l'ensemble des outils d'influence pour servir la promotion des intérêts économiques français :

- l'ensemble du réseau contribuera à la valorisation de la « marque France ». Le réseau culturel assure également la promotion de la culture, du design et de l'art de vivre français ;
- le réseau scientifique introduit une dimension « recherche et développement » dans ses missions et redéploie des conseillers innovation dans les « clusters » de R&D qui intéressent les pôles de compétitivité français ;
- les étudiants étrangers formés en France seront demain les meilleurs ambassadeurs de la France, de sa langue, mais aussi de ses technologies et de ses entreprises. Les bourses en faveur des étudiants étrangers sont ciblées

sur les pays à fort potentiel et en tenant compte des disciplines correspondant aux intérêts économiques français ;

- la politique des visas est aussi conçue comme un outil d'attractivité visant à favoriser la circulation des investissements, des savoirs et des talents ; des instructions sont données pour favoriser et simplifier les procédures vis-à-vis de certains publics : hommes d'affaires et investisseurs potentiels, étudiants étrangers, touristes ;
- la capacité d'influence des consulats est mobilisée au service des entreprises ;
- la politique de développement sera mieux articulée avec les intérêts économiques français ;
- alors que la communauté francophone (220 millions de locuteurs dans le monde) est promise à un développement rapide dans des territoires eux-mêmes en expansion (Afrique notamment), un effort particulier est engagé pour assurer le développement de la dimension économique de la francophonie ;
- le réseau scolaire français à l'étranger, le plus étendu au monde (481 établissements dans 130 pays), ainsi que 96 Instituts français et 445 Alliances françaises sont un facteur de rayonnement important. Le réseau diplomatique (163 ambassades, 92 consulats) permet de fournir aux communautés françaises des conseils et un accompagnement à l'expatriation (Maison des Français de l'étranger).

Quelques exemples de l'action du Quai d'Orsay

1 Mobiliser l'influence française au service des entreprises

- Déplacements à dominante économique du ministre des Affaires étrangères, accompagné d'une délégation d'entreprises françaises, dans de nombreux pays en 2013 : Angola, Colombie, États-Unis, Kazakhstan, Mongolie, Ouzbékistan, Panama, Pérou et Turkménistan.
- Organisation par le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères du « Club des entrepreneurs » et du « Club des ambassadeurs » (derniers invités : Gérard Mestrallet, président-directeur général de GDF Suez, et Stéphane Romatet, ambassadeur de France en Australie).

2 Mobiliser l'action publique et l'influence française au service des entreprises

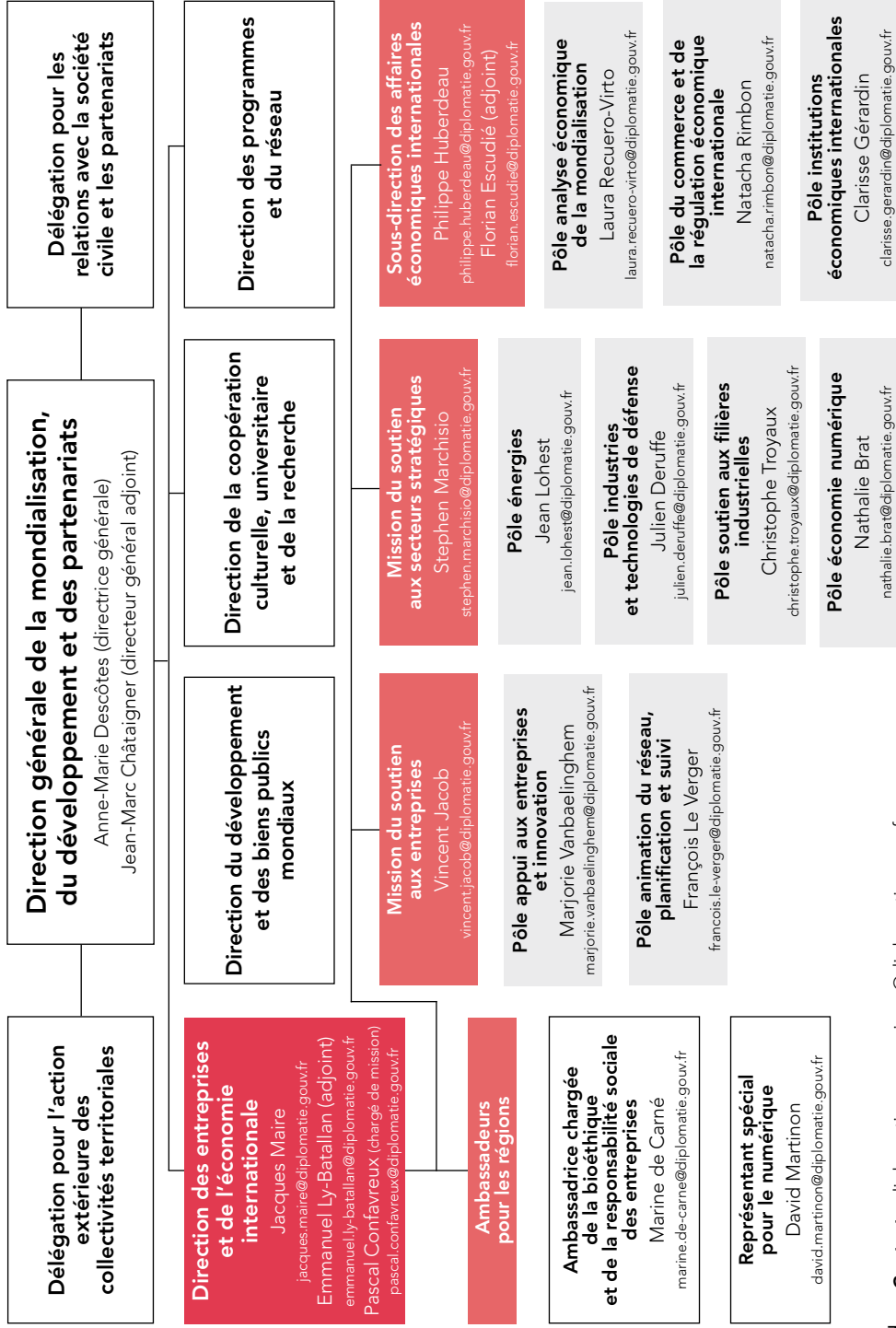
- Organisation des Rencontres Quai d'Orsay Entreprises, premier événement d'une telle ampleur organisé pour les entreprises au Quai d'Orsay, avec plus de 700 représentants d'entreprises présents.
- Une dizaine de plans d'action interministériels « pays » sont passés en revue chaque mois.
- Depuis mars 2013, la totalité des ambassades situées dans les pays ayant un flux commercial avec la France de plus de 50 millions d'euros ont créé un conseil économique réunissant les entreprises et l'équipe de France de l'export autour de l'ambassadeur.

3 Favoriser les voyages d'affaires et l'expatriation

- Augmentation des visas d'affaires de longue durée et amélioration de l'accueil des demandeurs de visa, création de cartes de séjour pluriannuelles pour les hommes d'affaires et les étudiants.
- Lancement du passeport « Grand Voyageur » (48 pages au lieu de 32) et de valises « Itinéra », véritables consulats mobiles permettant d'éviter aux expatriés de se déplacer au consulat.
- Renforcement du réseau de conventions judiciaires (Panama et Indonésie en cours), fiscales et de sécurité sociale afin d'améliorer la sécurité juridique des activités internationales des entreprises françaises.

4 Mobiliser les coopérations technologiques

- Organisation annuelle par l'ambassade de France aux États-Unis avec Georgia Tech de rencontres de l'innovation. La dernière en date, *France-Atlanta 2013*, a rassemblé 4 700 participants, en novembre 2013.
- Le programme COOPOL innovation de l'ambassade de France en Chine permet la mise en place de projets conjoints de collaboration en R&D entre partenaires français et chinois.
- Création d'un fonds d'investissement franco-mexicain dans l'aéronautique par Philippe Faure, représentant spécial du ministre des Affaires étrangères pour le Mexique.



Contact : diplomatie.economique@diplomatie.gouv.fr

Le réseau diplomatique de la France dans le monde

Le ministère des Affaires étrangères dispose du deuxième réseau diplomatique au monde, en constante adaptation aux réalités internationales.

163 ambassades et **16** représentations permanentes auprès d'organisations internationales

4 délégations auprès d'organisations multilatérales et **4** antennes diplomatiques

92 consulats généraux et consulats

135 sections consulaires

500 consuls honoraires

161 services de coopération et d'action culturelle

96 Instituts français

445 Alliances françaises subventionnées par le ministère

488 établissements au sein du réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), homologués par le ministère de l'Éducation nationale français

70 agences et bureaux de représentation de l'Agence française du développement (AFD) à l'étranger



diplomatie.gouv.fr

Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats
Direction des entreprises et de l'économie internationale